

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Pêche intensive : comment l'Europe affame l'Afrique

- Economie -

Date de mise en ligne : mercredi 23 mars 2011

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Surexploitation maritime, pêche illicite ou sous pavillon de complaisance, accords internationaux iniques& Les ressources de l'Afrique attirent, une fois de plus, l'Europe prédatrice. Résultat : le poisson se fait rare et les pêcheurs sénégalais doivent s'aventurer de plus en plus loin des côtes. Et à défaut de nourrir les populations locales, les poissons d'Afrique viendront garnir les assiettes des Européens.

source : www.bastamag.net - 23 mars 2011

À proximité de Dakar, la plage de Hann est déserte. Il est un peu plus de 16 heures. À cette heure, la plage devrait grouiller d'une intense activité, avec les pirogues des pêcheurs de nuit et celles des pêcheurs de jour qui viennent décharger leur cargaison. Mais le poisson se fait de plus en plus rare. Une dure réalité qui frappe les 60.000 pêcheurs artisanaux du Sénégal. Ceux qui devaient partir à 18 heures pêcher toute la nuit sont partis beaucoup plus tôt. Et les pêcheurs de jour, partis à 6 ou 8 heures du matin, retardent leur retour. Ils vont plus loin en mer, et restent plus longtemps sur l'eau.

L'une des rares pirogues de retour à cette heure-là est celle d'Alpha Dieng. Pêcheur depuis 12 ans, il commande une petite pirogue de 13 mètres de long. Avec ses deux compagnons de pêche, ils paient une licence annuelle de 25.000 francs CFA (environ 32 euros). Partis à 6 heures ce matin, Alpha Dieng et ses collègues sont fatigués. Ils présentent leur prise du jour : des poissons qui ne remplissent pas un petit seau blanc. « À peine 5.000 francs CFA (environ 7,50 euros), explique Alpha Dieng en wolof. Même pas de quoi payer les frais engagés pour l'essence du moteur aujourd'hui. »

Un poisson trop cher pour les Sénégalais

Les captures se font rares pour tous. Depuis 2003, la pêche maritime au Sénégal enregistre une baisse de 16 % des captures, ce qui a des conséquences désastreuses pour les Sénégalais.

L'activité de pêche génère plus de 600.000 emplois directs et indirects, occupés pour les 2/3 par des femmes. Presque deux millions de personnes dépendent de la pêche, qui est aussi le premier secteur d'exportation (30%).

La baisse des captures met en péril la sécurité alimentaire du pays. Plus de 75% des apports nutritionnels en protéines d'origine animale proviennent du poisson. Dans les quartiers pauvres de Dakar comme Pikine et Guédiawaye ou de « classes moyennes » comme Sicap, il n'est pas rare d'entendre que le tieboudienne et le thiof, les deux plats nationaux à base de mérou ou de capitaine, sont désormais hors de prix pour les habitants.

Avec ses 700 km de côtes, le Sénégal est pourtant riche d'importantes ressources halieutiques : thons, espadons, voiliers, sardinelles, chinchards, maquereaux, crevettes et merlus, dorades, mérours, crevettes blanches ou céphalopodes& Mais à l'instar de pays africains dont les richesses en diamants, pétrole, gaz, terres arables, donnent lieu aux pires pratiques de prédation, cette richesse a, elle aussi, attisé les convoitises.

L'Afrique nourrit l'Europe en poissons



Pillé depuis des décennies par des flottes étrangères espagnoles, françaises, italiennes, russes, japonaises, coréennes, chinoises ou taïwanaises le « grenier à poissons » de l'Afrique et du Sénégal se vide de sa substance. Et ce, au prix d'une concurrence déloyale : quand les pêcheurs artisanaux sénégalais ne peuvent rester que quelques heures en mer, les campagnes de pêche des navires étrangers durent deux à trois mois.

Le chalutage qui consiste à racler les faibles, moyennes et grandes profondeurs des mers (jusqu'à 1.000 m) entraîne la rarefaction des espèces de poissons et la destruction des environnements marins. Un désastre écologique.

À bord des « navires-usines » sont traitées, conditionnées puis congelées, d'énormes quantités de poissons, rapidement expédiés dans les assiettes européennes, coréennes ou chinoises.

Près de 70% des produits de la pêche du Sénégal sont expédiés vers l'Europe. Celle-ci importe (tous pays confondus) pour 15,5 milliards d'euros de poisson [\[1\]](#).

« L'Afrique nourrit l'Europe ! », s'indigne Mamadou Diop Thioune, président du Forum des organisations de la pêche artisanale. « C'est un système de vol organisé du poisson en Afrique, à destination de l'Europe et d'autres pays. » De nombreux acteurs de la pêche au Sénégal, révoltés, se mobilisent pour ne pas rester avec une « arête en travers de la gorge » et tentent de s'opposer à ce système.

L'impuissance du Sénégal face à la pêche pirate

Le fléau de la pêche illégale frappe aussi le Sénégal. « Ce sont les pêches INN : illicites, non déclarées et non réglementées. » Comme beaucoup de pays africains, l'État sénégalais dispose de très peu de moyens techniques pour contrôler et arraisonner les bateaux étrangers. Parfois dotés des plus récentes avancées technologiques, ceux-ci peuvent braconner en haute mer presque en toute impunité. Ces derniers mois, les contrôleurs ont été mobilisés par des bateaux battant pavillon russe, géorgien et ukrainien, que la marine sénégalaise n'arrivait pas à chasser durablement de ses eaux territoriales.

À l'impuissance du Sénégal s'ajoutent les insuffisances de l'Union européenne et des autres pays du Nord : excepté la mise en Suivre d'une liste noire d'armateurs, rien n'est fait pour assurer une meilleure traçabilité des poissons.

débarqués dans les ports occidentaux, qui ne disposent pas toujours de déclaration légale de capture.

Le piège des accords de pêche

Les pirates ne sont pas les seuls responsables de la surpêche. Des Accords de partenariat de pêche (**APP**) permettent à des flottes entières de bateaux européens, russes, chinois de venir légalement surexploiter les ressources halieutiques de la Mauritanie, du Maroc, de la Guinée ou du Sénégal. Au sortir de la colonisation, les États d Afrique ont investi dans le développement d une industrie de pêche nationale, plutôt que d opter pour un soutien massif à la pêche artisanale. Mais les flottilles industrielles sont coûteuses. À la fin des années 1970, le secteur de la pêche n échappe pas aux effets dévastateurs des programmes d ajustements structurels néolibéraux, imposés par les institutions financières internationales. Des programmes qui déséquilibrent profondément la filière : les États africains dont les besoins en devises augmentent privilégieront dès lors les exportations, au détriment de la consommation locale, et la signature d accords de pêche avec compensation financière.

Depuis les puissances maritimes tirent un maximum de profit de cette situation. Notamment l Union européenne qui, depuis 1979, a conclu près de 17 accords de pêche avec le Sénégal.

L accès aux eaux africaines, extrêmement poissonneuses, est un enjeu stratégique primordial pour l Europe. La Politique commune de la pêche (PCP) européenne limite les captures dans les eaux européennes pour préserver la ressource. Les accords de pêche constituent pour l Union européenne un moyen de redéployer une partie de sa « surcapacité de pêche », tout en diminuant la pression de la surexploitation de ses propres eaux.

Transfert de la surpêche de l Europe vers l Afrique

Formellement les accords de pêche entre « *les nations en eaux lointaines et les pays côtiers* » sont fondés sur le principe de complémentarité : la surcapacité dans le Nord et l abondance dans le Sud permettront un accès privilégié des navires des premiers dans les eaux des seconds. Il s agit de prélever le « reliquat » disponible, seulement après une évaluation scientifique précise des ressources. Les pays du Nord paient une contrepartie financière annuelle, qui s élevait par exemple à la fin des années 90 à 150 millions d euros pour l accord entre Europe et États de l Afrique de l Ouest.

Mais les autorités sénégalaises ne disposent pas de moyens conséquents pour effectuer une évaluation efficace des stocks de ressources halieutiques. Cela nécessiterait aussi un meilleur contrôle des capacités de capture réelles des navires étrangers et nationaux. Des experts internationaux dénoncent l obsolescence du mode de calcul en tonnes de jauge brute ou TJB , qui ignore totalement l incroyable progression des moyens électroniques de détection à bord des navires d aujourd'hui. « *La véritable raison des accords tient simplement à leur forte valeur marchande* » affirment Karim Dahou, chargé de prospective pour l ONG Enda Tiers-Monde, et Moustapha Deme, membre du Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye. Les flottes européennes se déplacent dans les eaux africaines pour capturer avant tout les espèces les plus rentables sur les marchés tant financiers qu à la criée du Nord [2]. C est donc un modèle de pêche aux gros sous que promeut l Europe à travers les APP.

Pour un euro versé, l Europe en récupère trois

Dans le cas du Sénégal, l'ONG Coalition pour des accords de pêche équitables soutient que « *si la compensation financière versée par l'UE est importante, elle ne représente qu'une petite partie de la valeur des ressources pêchées. Ainsi, un euro dépensé par l'UE pour la signature d'accords de pêche, en rapporte trois ou quatre au niveau européen.* » « *Les accords n'ont jamais eu d'effet positif social et économique* », affirme Mamadou Diop Thioune. « *Les gouvernements et les gouvernants se sont enrichis sur la misère des peuples en accompagnant sans conscience cet effondrement des stocks. Les accords sont signés au détriment des consommateurs des pays du Tiers monde qui ne peuvent voir leur consommation satisfaite.* »

Pavillons de complaisance et sénégalisation de bateaux étrangers

Après une importante mobilisation des pêcheurs et de leurs organisations, en pleines négociations de renouvellement des APP, le gouvernement sénégalais a été contraint d'interdire aux navires de l'UE de pêcher dans ses eaux territoriales. Mais pour s'assurer l'accès aux eaux sénégalaises, il existe un moyen moins risqué que la pêche pirate, et plus rapide que de longues négociations internationales : la constitution d'une société mixte de droit sénégalais. Un associé sénégalais, soi-disant majoritaire, enregistre l'entreprise au Sénégal, alors qu'il n'est en fait qu'un employé de son partenaire étranger. Celui-ci le rétribue et « *distribue également des pots de vin à tous ces "complices" qui ont permis l'établissement de cette société mixte* », résume une étude de la Coordination pour des accords de pêche équitable [3].

Le nombre de sociétés mixtes a explosé dans les années 1990, lorsque le régime des « *sociétés mixtes subventionnées* » a été introduit dans le cadre des échanges entre pays **ACP** (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne & par l'UE elle-même. Ce régime permet d'octroyer une subvention aux armateurs européens qui transféraient « *définitivement* » leur navire vers un pays tiers en créant des sociétés mixtes avec des ressortissants de ce même pays, tout en renonçant pour le navire concerné à leurs droits de pêche dans les eaux européennes. Les bénéficiaires de cette aide au transfert s'engagent à approvisionner prioritairement le marché européen. Le Sénégal connaît aujourd'hui une explosion de sociétés mixtes : 11 sociétés mixtes espagno-sénégalaises, avec 29 chalutiers ; 3 sociétés franco-sénégalaises, avec 24 chalutiers ; 2 sociétés italo-sénégalaises, avec 7 chalutiers ; au moins 1 société sino-sénégalaise, avec 26 chalutiers ; 1 société gréco-sénégalaise avec 2 chalutiers ; et au moins 1 société coréo-sénégalaise, 1 turco-sénégalaise, 1 américano-sénégalaise &

Des sociétés écrans exemptées de droits de douane

Ces sociétés-écrans ne sont soumises qu'aux contraintes nationales. Autrement dit, à aucune contrainte. Les côtes africaines deviennent une sorte de buffet en self-service. Au-delà des eaux territoriales sénégalaises, les étrangers peuvent pêcher dans les eaux de toute la sous-région (**Mauritanie, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Sierra Leone**), voire de toute l'Afrique. En octobre 2008, c'est de l'autre côté de l'Afrique, à près de 8.000 km des côtes sénégalaises que le chalutier El Amine (appartenant à une société mixte espagnole « *sénégalisée* ») a été arraisonné dans les eaux de Madagascar & pour pêche illicite.

Les avantages de ces sociétés au pavillon de complaisance ne s'arrêtent pas là. Elles profitent au maximum du principe central de la globalisation financière : toujours moins d'impôt. La Convention de Lomé autorise les produits halieutiques des pays ACP à pénétrer le marché européen sans droits de douane. Ces sociétés mixtes ont également bénéficié d'exonérations de taxes par le gouvernement sénégalais [4]. Pendant ce temps, les entreprises réellement sénégalaises, regroupées notamment au sein de la Fédération Nationale des GIE de pêche, périclitent et licencient.

Depuis 2001, les acteurs de la pêche au Sénégal

demandent en vain un audit de ces sociétés mixtes. Les grosses sardines du gouvernement sénégalais font la sourde oreille.

Eros Sana

<http://www.bastamag.net/IMGIMG/flv/peiche.flv>

Vidéo : Elise Picon

lire aussi sur www.afrik.com (4 novembre 2010) : [Accords de pêche entre l'Afrique et l'Europe : un enjeu vital](#) , par Alicia Koch

sur www.ouestaf.com (28 Mars 2011) : [Sénégal : la guerre du poisson](#)

et fr.sos-oceans.greenpeace.de (août 2011) : [Cette Afrique qui nourrit l'Europe](#)

[1] chiffre pour 2009

[2] Ce sont surtout les espèces démersales côtières et les petits pélagiques.

[3] auteurs : Mamadou Lamine Niasse et Madieng Seck

[4] péréquation sur le carburant et détaxe sur les moteurs et engins de pêche, paiement de l'impôt à taux réduit de 15 au lieu de 30%, détaxe sur l'importation de biens d'équipements et le rapatriement des bénéfices